



**Ministère du Logement, de l'Égalité  
des territoires et de la Ruralité**

Paris, le 17 décembre 2015

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Tous les habitants désormais informés sur la gestion de leur immeuble**

**Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, annonce la publication ce jour d'un décret de la loi Alur pour que tous les habitants soient désormais informés sur la gestion de leur immeuble.**

A partir du 1<sup>er</sup> avril 2016, les syndicats devront, dans un délai maximum de trois mois suivant chaque assemblée générale de copropriété, informer les occupants des décisions prises concernant leur immeuble (budget, travaux, vie commune, etc.) :

- par courrier adressé à chacun ;
- ou par affichage dans les parties communes pendant un mois.

Ces mesures complètent celles prévues par la loi Alur pour améliorer les relations entre les syndicats de copropriété et les occupants des immeubles.

---

**Contact presse :**

*Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité : 01 44 49 85 13*

72 rue de Varenne – 75007 PARIS

[www.territoires.gouv.fr](http://www.territoires.gouv.fr)